

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 23 avril 2026, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 10 avril 2026****Président de séance : Mme SAVINEL Armelle, maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 0

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard, Mme LEGER Carine et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) : Mme DUPON Dominique donne procuration à Mme TISSIER Alice

Secrétaire de séance : M. CARESMIER Guillaume

2026 – 51 Vote du Compte Financier Unique 2025 Budget ALSH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Annexe de l'ALSH présenté par Monsieur LAVERROUX conseiller délégué au service unifié qui peut se résumer ainsi :

LA CHAISE-DIEU - CENTRE D'ANIMATION DE LA TOUR - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 881,13	243 484,29	249 125,42
	Recettes réalisées (1)	B	3 951,13	200 061,25	213 022,38
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 700,00	290 881,13	294 581,13
	Dépenses réalisées (1)	E	1 839,00	223 488,75	225 325,75
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	2 122,13	-14 425,50	-12 303,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 981,13	17 398,94	15 435,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	101,00	2 971,34	3 132,34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	101,00	2 971,34	3 132,34

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe ALSH.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de L'ALSH, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ; Après en avoir délibéré le conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés,

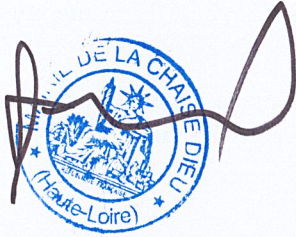
Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 Du Budget Annexe ALSH ;

DONNE pouvoir à Mme le maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire
Armelle SAVINEL

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14